

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 mai 2023
Rapporteur :
Monsieur Daniel LE BIGOT**

N° 17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/05/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/05/2023 (accusé de réception du 16/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Tarifs du service commun de restauration

Augmentation des tarifs du Service Commun de Restauration à compter du 1^{er} juin 2023.

Suite à la tenue de la commission de gouvernance du Service Commun de Restauration (SCR) du 13 décembre 2022 et aux débats sur les orientations budgétaires qui s'y sont tenus, il est proposé au conseil communautaire d'augmenter les tarifs du SCR à partir du 1^{er} juin 2023 de la sorte :

		Tarifs actuels en € HT	Tarifs au 1^{er} juin 2023 en € HT
SCOLAIRE ET ALSH	DEJEUNER ADULTES	5,79	6,70
	DEJEUNER ENFANTS	4,48	5,20
	GOUTER	0,34	0,40
SELF	DEJEUNER	5,79	6,70
EHPAD	DEJEUNER	6,40	7,40
	PETIT DEJEUNER	0,15	0,20
	GOUTER	0,15	0,20
	DINER	4,20	4,90
	DINER ALLEGE	2,50	2,80
PORTAGE	DEJEUNER	4,85	5,60
	DINER	4,85	5,60
	DINER ALLEGE	3,01	3,40
RESTAURANT SOCIAL	DEJEUNER	5,79	6,70
	DINER	5,79	6,70
PRESTATION TRAITEUR		29,50/HEURE	29,50/HEURE

Cette augmentation fait suite à différents constats :

- absence d'augmentation depuis 7 ans ;
- contexte inflationniste actuel, en particulier sur les achats alimentaires et énergétiques ;
- revalorisation du point d'indice.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les tarifs du service commun de restauration collective, tels que précisés ci-dessus et qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} juin 2023.